

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3055

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Défense »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	10 000 000
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe La France insoumise souhaite alerter sur la possibilité d'un achat « sur étagère » du successeur des lance-roquettes unitaires (LRU) prévu par la Loi de programmation militaire (LPM).

La LPM prévoit que le parc vieillissant des LRU actuellement en service sera remplacé par « au moins 13 systèmes » fin 2030 et table sur une trajectoire de 26 systèmes d'ici 2035 (sous réserve du respect de la LPM, ce qui n'a jamais été le cas sous la présidence d'Emmanuel Macron). Le remplacement des LRU devient urgent ; l'industriel qui les produisait a cessé la fourniture des pièces détachées, rendant de plus en plus complexes et longues les opérations de maintien en conditions opérationnelles.

La LPM prévoit également la « recherche d'une solution souveraine » pour le remplacement des LRU, via le programme Frappe longue portée terrestre (FLP-T) prévu dans la sous-action 9-61 « Frapper à distance-Autres opérations » du P 146. Il est mené par deux consortiums (Safran/MBDA et Thales/ArianeGroup), avec la sélection d'un programme attendue en mai 2026 après un premier tir d'essai.

Dans le même temps, la société Turgis & Gaillard Groupe a développé hors partenariat le programme Foudre, qui pourrait satisfaire les critères fixés par la DGA pour le successeur du LRU. Pourtant la même DGA, met beaucoup de temps pour livrer un créneau de tir d'essai pour l'entreprise, retardant d'autant plus le développement de ce programme. Le renouvellement des LRU est pourtant décrit comme prioritaire par le chef d'état major de l'armée de terre.

Toutefois, en novembre 2024, des déclarations dans la presse indienne ont révélé que l'armée de terre s'intéressait de près lance-roquette multiple « Pinaka », qu'elle pourrait acquérir en vue du remplacement des LRU après 2027, intérêt renouvelé en février 2025 et récemment en octobre lors d'une visite officielle en Inde. L'achat éventuel de Pinaka indiens est présenté comme une solution

transitoire permettant de développer une solution souveraine de FLP-T. Nous nous interrogeons sur cette perspective. En effet, le Gouvernement invoque fréquemment la nécessité de l'interopérabilité pour justifier ses choix d'achats sur étagère de matériel étasunien. Pourtant, dans le cas présent, le manque d'interopérabilité du LRM indien ne semble finalement pas constituer un obstacle. Toutefois, le Délégué général pour l'armement a précisé en audition sur le Projet de loi de finance 2026 « qu'un achat sur étagère étant envisagé s'il était décidé qu'il était irresponsable de continuer sur une solution souveraine compte tenu des délais ». Il est donc à craindre que cette solution ne se pérennise au détriment de notre BITD, ce que les députés LFI déplorent.

Cet amendement propose de déplacer 10 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de la sous-action 07.03 – « Etudes amont » de l'action 7- « Prospective de défense » du Programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » vers la sous-action 09.61 – « Frapper à distance – Autres opérations » de l'action 9- « Engagement et combat » du Programme 146 « Équipement des forces ». Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.